

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 février 2017

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 22 février 2017, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOIN, Jessica DEVÉ, Valérie FRÉMOND, Sylvie LAVILLE (procuration à Christian GOUX), Jean LETELLIER.

I. Élection du secrétaire

Valérie RENOUF a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mercredi 18 janvier 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Défense contre la mer en partenariat avec Agon-Coutainville. Demande conjointe de subvention

Le maire expose que les communes d'Agon-Coutainville et de Blainville-sur-Mer travaillent conjointement sur un projet de mise en place de pieux hydrauliques sur le littoral, sur la partie nord d'Agon-Coutainville, entre la poulette et la cale de Blainville-sur-Mer, et sur le banc du nord à Blainville-sur-Mer.

Ces travaux sont estimés à 232 588 € et peuvent faire l'objet d'un financement de l'Etat à hauteur de 50%, soit 134 294 €.

Le conseil municipal est invité à valider le plan de financement et à autoriser m. le maire à déposer un dossier de subvention.

Plan de financement global

Dépenses		Recettes	
Travaux Agon-Coutainville et Blainville-sur-Mer 232 588.00 € TTC		État 134 294.00 €	
Achat des ganivelles 36 000.00 € TTC		Autofinancement Agon-Coutainville et Blainville-sur-Mer 134 294.00 €	
Total TTC	268 588.00 €	Total TTC	268 588.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement,
- AUTORISE le Maire à demander les subventions correspondantes.

IV. Transfert automatique des pouvoirs de police du maire vers le président de l'intercommunalité

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre adressée par monsieur le président de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, relative aux pouvoirs de police, après avoir fait part de son étonnement quant à la décision prise, qui est en complète contradiction avec un esprit communautaire constructif.

« Monsieur le maire,

L'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police du maire vers le président de l'intercommunalité pour les domaines de compétences suivants lorsqu'ils sont transférés : assainissement, gestion des déchets ménagers, accueil et habitat des gens du voyage, habitat, voirie (domaine de la circulation, du stationnement, et de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi).

Ce même article permet aux maires de refuser ce transfert dans un délai de 6 mois à compter de l'installation du conseil communautaire. Il permet au président de l'intercommunalité de renoncer à ce transfert dès lors qu'un maire s'y est opposé.

D'ores et déjà, un maire m'a notifié être opposé au transfert de ses pouvoirs de police spéciale. Tout plaide pour que le maire garde ses pouvoirs de police au nom de la connaissance de sa commune et au regard de la proximité dans l'espace et dans le temps. Aussi, je vous annonce que je renonce au transfert de vos pouvoirs de police dans tous ces domaines de compétences.

Je vous prie d'agréer, madame le maire, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

signé : Jacky BIDOT, Président »

V. Rapport de la commission des travaux

Jean-Claude Leconte, maire-adjoint aux travaux, est chargé d'exposer les propositions de la commission des travaux pour l'année 2017, à savoir :

1/ Église et cimetière : vitraux, étanchéité de la toiture, création de cavurnes.

2/ Voirie : La Viaurie, La Hurie, La Hervuerie, la zone conchylicole (sauf si compétence CMB), le réseau d'eaux pluviales rue du château d'eau, et, dans le cadre de l'aménagement du bourg, la rue Aubain, la place de la marine, la rue de l'église.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 février 2017

- 3/ Toilettes extérieures de la mairie
- 4/ Réfection de la façade ancienne de la mairie
- 5/ Enfouissement des lignes téléphoniques route du Hutrel
- 6/ Plantation d'une haie au stade
- 7/ Éclairage du terrain de football
- 8/ Assainissement collectif : le Petit Village, la Héronnerie, la Halle, la Liette, les Landiaux
- 9/ Cantine scolaire et aménagements
- 10/ Salle des fêtes
- 11/ Protection des plages

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de la commission des travaux.

VI. Rapport de la commission des affaires maritimes

Danielle LEBARBIER donne lecture du rapport de la commission des affaires maritimes qui s'est tenue le 2 février à la mairie de Blainville-sur-Mer avec les professionnels de la mer.

Cette réunion avait pour objet le stockage des coquilles d'huîtres et des vases en complément de la dernière réunion du 8 novembre 2016. La discussion a porté sur divers points :

- Les vases ne doivent pas être mélangées aux coquilles.
- Les dépôts de coquilles doivent être bien délimités, et ce qui débord sur le D.P.M doit être déplacé.
- L'étude sur la validation des boues extraites est en cours et doit être finalisée avec le S.M.E.L.

En résumé, il est nécessaire :

- d'informer les professionnels (surtout près du G.I.E BLAINVILLAZAC) et ceux n'étant pas adhérents à un groupement, que leurs vases doivent être amenées au dépôt de Gouville-sur-Mer ;
- d'interdire les dépôts de vases sur le site de Blainville-sur-Mer ;
- d'installer des panneaux à l'entrée et sur le site actuel, pour l'information des professionnels.

Les participants ont convenu de se revoir au cours du mois de juin.

VII. Rapport de la commission des finances

Béatrice RIBES donne lecture du rapport de la commission qui s'est tenue le 14 février 2017.

La commission a examiné les demandes de subventions pour 2017. Lecture a été faite des demandes arrivées par courrier et justifiant les sommes. En 2016, les subventions accordées et versées s'élevaient à 44 380 €.

Suite aux modifications de compétences devenues communautaires, la commune ne versera plus de subvention à l'office de tourisme. Une association a donc été créée « Animations Tourisme Blainville-sur-Mer ». Il est décidé de proposer, dans un premier temps, le versement de la somme de 500 € contre 2000 € demandés par l'association.

Les autres associations voient leurs subventions maintenues hormis les modifications suivantes : CCAS : + 1000 € (demandes d'aides en hausse) ; bibliothèque : +500 € (besoin de renouvellement) ; Lycée maritime et maison familiale de Coutances : + 20 € afin d'atteindre les 100 €. Au total pour 2017 les subventions qui sont proposées se monteraient à 11 920 €.

Monsieur SILLARD se propose de venir travailler avec la commission pour aider à monter le budget courant mars 2017 afin de proposer le vote du budget début avril 2017.

Association	Subvention 2016	Subvention 2017
Office du tourisme / Animations tourisme Blainville sur mer	34 000 €	500 €
Section locale SNSM	2 500 €	2 500 €
AJB	1 500 €	1 500 €
CCAS	1 000 €	2 000 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	1 000 €
Comité de jumelage Blainville-sur-Mer/Zimmerbach	700 €	700 €
Asparel (Association des parents d'élèves)	600 €	600 €
Bibliothèque « en train de lire »	1 000 €	1 000 €
Banque Alimentaire de la Manche	400 €	400 €
Secours Catholique de la Manche	400 €	400 €
GV « Au vent d'amont »	300 €	300 €
Société de chasse Blainville/Saint-Malo	300 €	300 €
Maison rurale de Saint Sauveur-Lendelin	150 €	150 €
U.N.C	120 €	120 €
Jeunes Sapeurs Pompiers Agon-Coutainville	100 €	100 €
Lycée Maritime de Cherbourg	80 €	100 €
Maison familiale de Coutances	80 €	100 €
Crois Rouge française	50 €	50 €
Association la Croix d'or	50 €	50 €
Association les donateurs de sang	50 €	50 €
TOTAL	44 380 €	11 920 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 février 2017

VIII. Mise à jour du logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme en partenariat avec Agon-Coutainville et Gouville-sur-Mer

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, présente au conseil municipal les modalités de reprise du site d'hébergement, de la maintenance et des mises à jour pour le logiciel d'instruction des demandes d'urbanisme, antérieurement souscrit par la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande, et possiblement transférable au nom des trois communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer et Gouville-sur-Mer, instructrices et utilisatrices de ce logiciel, sachant que la commune de Gouville-sur-Mer serait la représentante des trois communes aux mêmes conditions tarifaires que celles accordées à l'ex-communauté de commune de Saint-Malo-de-la-Lande, à savoir : 1 500 € par an pour la location et l'hébergement du serveur ; 900 € par an pour la maintenance, 800 € par an pour la mise à jour cadastrale et l'évolution des données. La prise en charge de ces dépenses sera bien évidemment partagée entre les 3 communes, soit environ 1 100€ par an pour Blainville-sur-mer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modalités de la reprise du logiciel d'instruction des demandes d'urbanisme telles qu'elles sont définies.

IX. Cotisation 2017 à l'ANETT

Le maire informe le conseil municipal du montant de 298 € de la cotisation à régler à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques, pour l'année 2017. Il rappelle que cette cotisation s'élevait à 293 € en 2016. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le renouvellement de l'adhésion à l'ANETT et le versement de la cotisation pour 2017.

X. Présentation de la dernière version du PADD après les consultations d'usage

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal de la date du mardi 28 février pour la prochaine réunion de la commission de l'urbanisme élargie au conseil municipal, relative à la rédaction des documents concernant notre futur PLU.

XI. Ralentissement de la vitesse de circulation sur la RD 72

Agon-Coutainville a décidé de procéder aux opérations de ralentissement. Le conseil départemental demande au conseil municipal s'il revient sur sa décision de rejet de ladite opération. Le conseil municipal décide de ne pas revenir sur sa décision.

XII. Questions diverses

1/ Éclairage public du chemin du Huton

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande d'habitants du chemin du Huton pour la création d'un éclairage public le long du chemin desservant de nombreuses habitations, et présentant un certain danger lié à la présence d'un fossé.

Il demande à la commission des travaux de bien vouloir examiner cette demande dans les meilleurs délais, en raison, à son avis, de son bien-fondé.

2/ Parcelles mobilhomes : changement de propriétaires

M. et Mme Arnaud FRANQUEVILLE ont vendu leur mobilhome à M. et Mme. Pierre DUBOURG, domiciliés à Caen. Il convient d'établir le nouveau contrat de location à compter de 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement de locataires susvisé à compter du 1^{er} janvier 2017, et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

3/ Boîtes à livres

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de M. et Mme Philippe HAMEL, suggérant la mise à disposition des habitants de plusieurs boîtes à livres, en divers endroits : près de l'école, de la mairie, de l'office de tourisme, du camping.

Plusieurs conseillers municipaux font part de leur souhait de préserver l'intérêt que présente notre bibliothèque «En train de lire», ouverte à tous gratuitement et possédant un riche fond d'ouvrages sans cesse augmenté. En conséquence, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette suggestion.

4/ Nouvelles communautaires

Le maire donne lecture d'une lettre de M. Nicolas Blanchet-Proust, DGS de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, demandant au conseil municipal d'approuver la décision du conseil communautaire d'adhérer au pôle métropolitain Caen-Normandie métropole, en contrepartie d'une adhésion à 0.10 € par habitant, soit 4 800 € pour l'ensemble de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage.

Après en avoir débattu, le conseil municipal exprime le souhait de connaître plus précisément l'intérêt de cette adhésion avant de se prononcer.

Le maire demande aux délégués communautaires, si la bibliothèque, le stade et la ZAC restent communaux ou deviennent communautaires. Valérie RENOUF et Christian GOUX font savoir que les décisions seront connues prochainement.

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.